

Ce préavis est motivé par la dégradation constante des conditions de travail au sein de notre collectivité et par l'absence de réponses de l'employeur malgré les nombreuses alertes formulées par notre organisation syndicale et les agents eux-mêmes.

Depuis plusieurs mois, la CGT vous interpelle sur des conditions de travail devenues insupportables. Force est de constater que les difficultés s'aggravent.

NOUS DENONCONS NOTAMMENT :



- l'absence de réponse aux nombreux courriers et signalements déposés par notre organisation syndicale
- Un dialogue social qui se limite trop souvent aux instances légales obligatoires
- La généralisation des situations de souffrance au travail et des risques psychosociaux,
- Le non-respect des obligations en matière de santé et de sécurité au travail (DUERP), notamment lors des épisodes de fortes chaleurs, alors même que les nouvelles obligations réglementaires imposent des mesures de prévention adaptées. Des locaux vieillissants, mal isolés, parfois insalubres, dans lesquels les températures dépassent régulièrement les seuils compatibles avec des conditions de normales de travail, faute d'investissements suffisants.
- des équipements de protection et des moyens matériels inadaptés voir insuffisants aux missions exercées,
- des organisations de travail qui privilégient la continuité du service au détriment de la santé des agents,
- un sous effectif chronique dans plusieurs services, conduisant à une surcharge de travail permanente,
- une reconnaissance insuffisante de la pénibilité de nombreux métiers, notamment au sein du maintien à domicile, de la propreté urbaine, du garage, des écoles, des crèches, des services techniques et des services intervenant en extérieur,
- des modifications d'organisation imposées sans réelle concertation avec les agents ni leurs représentants.
- Non prise en compte des sujétions des métiers dans le RIFSEEP



La CGT rappelle que la protection de la santé physique et mentale des agents contribue une obligation légale de l'employeur, qui ne peut être subordonnée à des arbitrages budgétaires.

Les agents ne peuvent plus être les variables d'ajustement d'une politique de réduction des moyens

EN CONSEQUENCE , LA CGT REVENDIQUE :

- un plan d'urgence d'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble des services ,
- le respect immédiat des obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail,
- l'application effective de toutes les restrictions médicales et des préconisations de la médecine du travail,
- le mise à jour, la présentation et la mise en œuvre effective du DUERP dans tous les services,
- un plan pluriannuel de rénovation thermique et de mise en conformité des bâtiments municipaux,
- La reconnaissance des CITIS (procédures & délais de traitement réglementaire),

- l'installation systématique d'équipement permettant de protéger les agents des fortes chaleurs, grand froid, (stores, ventilateurs, climatisation lorsque nécessaire fontaines à eau, espaces de repos adaptés),
- des recrutements permettant de mettre fin au sous effectif chronique,
- le reconnaissance de la pénibilité des métiers par une revalorisation indemnitaire significative,
- une revalorisation du régime indemnitaire tenant réellement compte des contraintes et sujétions des métiers exercés,
- Le respect du dialogue social, des droits et des engagements pris par la collectivité.

La CGT demeure disponible pour toute négociation sérieuse permettant d'aboutir à des engagements écrits, assortis d'un calendrier précis de mise en oeuvre

A défaut d'avancées concrètes, ce préavis permettra aux agents d'exercer leur droit de grève à tout moment durant la période du 15 juillet au 11 septembre 2026 inclus, selon les modalités qu'ils jugeront nécessaires.

LA CGT & UFICT - TERRITORIAUX DE PANTIN

